L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. 8. PHILADELPHIE, DECEMBRE 23, 1809. VOL. I.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT, ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÈTRE.

L'Assemblée Générale des Représentans de Pennsylvanie ayant formé un comité le 7. du courant, après avoir pris quelques arrangemens préliminaires pour ses travaux futurs, on donna lecture du Message du Gouverneur comme suit:

MESSAGE DU GOUVERNEUR

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PENNSYLVANIE.

Concitoyens,

A la rentrée des représentans du peuple dans leurs fonctions annuelles, jusqu'à ce jour, il a été d'usage que le pouvoir exécutif lui communiquât de vive voix tout ce qu'il croyait devoir contribuer au bonheur et à la prospérité de leurs constituants. J'ai crû pouvoir dévier de cette coutume, par la conviction que les communications faites par des messages s'accordaient mieux avec les principes républicains, nos institutions, la simplicité de nos ûsages d'ailleurs plus économes quoiqu'aussi respectueux envers les membres qui composent la législature.

Vous vous trouvez assemblés, concitoyens, dans des circonstances bien intéressantes pour notre patrie; elles demandent toute notre énergie et tout notre patriotisme, et exigent impérieusement du peuple et des autorités constituées un ensemble d'actions qui nous mette à même de maintenir nos droits communs. Les nations de l'Europe en proie aux horreurs de la guerre continuent avec une fureur toujours égale à chercher leur destruction, et à violer les droits des neutres. Les communications faites au Congrès ne nous présentent qu'une perspective des plus sombres eu égard à nos relations étrangères. Francs et loyals dans nos négociations, prompts à exécuter nos engagements, nous n'avons point trouvé des dispositions similaires, ni cette reciprocité de bonne foi. La conduite du gouvernement anglais en refusant de ratifier un traité fait sur les propositions de son ministre plénipotentiaire, est une preuve non équivoque de son mépris pour notre honneur national, ainsi publiquement et solemnellement abusé, ce qui ne pouvait manquer que d'irriter le ressentiment du peuple des Etats Unis, dont l'indignation vient encore d'être augmentée par la conduite hautaine et indécente du présent ministre anglais.

Il est malheureux que toutes les mesures que la sagesse et le patriotisme du Congrès ont pris avec tant de soin — ainsi que toutes les preuves de ce désir vif et pressant que notre gouvernement a toujours manifesté de vivre avec honneur, en paix avec les puissances belligérentes, n'ayent point été couronnés par le succès; mais il est aussi bien agréable d'être convaincus que la conduite du pouvoir exécutif, a dû imprimer chez toutes les nations de l'Europe le respect dû à notre caractere national, et en même tems à inspirer dans le cœur de tout bon Américain. Cette résolution ferme et déterminée de supporter le gouvernement général dans tous ses efforts pour maintenir l'honneur, l'indépendance, et les droits de notre païs — L'on doit d'autant plus compter sur une pareille résolution que c'est un sentiment non seulement juste et correct, mais qu'il est dicté par un orgueil national. D'ailleurs, il est fondé sur

la conviction générale que dans toutes les négotiations avec les puissances étrangères, le pouvoir exécutif présent ainsi que celui qui vient de finir, ont été animés par les motifs les plus purs, gouvernés par les principes les plus équitables, n'ayant en vue que les droits et les intérêts du peuple Américain; — — ces sentiments, chers concitoyens, doivent être encouragés, ils sont inappréciables, unis dans nos foyers, nous n'avons rien à craindre du déhors.

Détournant les yeux de la perfidie et de l'injustice des nations étrangéres, nous contemplons avec satisfaction nos ressources internes. Cet esprit inconquérable, cette prospérité toujours croissante de notre état, sans aucunes taxes directes, notre trésor offre les moyens plus que suffisans pour assurer la prospérité du peuple. Sous les ailes de la liberté, de l'indépendance et de la paix, notre population s'accroit rapidement. L'on ne voit de tous cotés que des maisons, que des granges qui s'élévent, des vergers, des champs bien cultivés, de nouveaux abbattis, tout présente des preuves incontestables de l'accroissement de notre force, de nos richesses et de notre bonheur domestique, — des ponts, des routes ferrées déjà commencés, vont bientôt faciliter la communication de toutes les parties de l'état entr'elles. C'est aussi un sujet de satisfaction bien grand, de voir qu'en raison des difficultés de notre commerce avec les nations étrangéres, nous redoublons de zéle et d'industrie pour suppléer à nos besoins par nos propres manufactures. Nos moulins, nos fonderies se sont considérablement augmentés, de nouveaux lits de métaux ont été découvert, et nos citoyens par leur industrie ont entrepris de les adapter à nos besoins les plus pressans; de nouvelles et considérables manufactures ont été établie, et aujourd'hui dans la Pennsylvanie nous faisons différens articles, qu'il y a deux ans nous retirions entièrement des marchés étrangers. A Philadelphie il s'est élevé plusieurs manufactures dont deux grandes pour le plomb à giboier, d'autres à faire les toilles pour blutter la farine, une trés considérable pour faire la fayance; toutes réusissent bien. En outre dans l'état nous travaillons une grande quantité de coton et de laine, chanvre, de lin, du cuir, du fer, ce qui previent l'exportation annuelle de notre pays de plusieurs millions de gourdes. — Cette perspective, chers concitoyens, est des plus agréables, des plus attrayantes, aussi proposerai-je aux plus sérieuses considérations du corps législatif de créer et d'encourager tout ce qui peut augmenter nos manufactures, non seulement parcequelles contribuent éminemment à maintenir notre indépendance nationale, nos ressources, et augmenter la richesse du particulier, mais encore parce quelles sont propres, et admirablement calculées, à conserver et perpétuer nos institutions républicaines, en encourageant l'industrie et l'économie, bases, sur lesquelles reposent le bonheur du peuple heureux et paisible. Remplis de ces idées qui éxigent notre reconnaissance envers l'Etre Suprême, il est aussi de notre devoir de faire mention de la salubrité des saisons, non seulement dans les campagnes mais encore dans celles de nos villes les plus exposées aux plus affreuses maladies.

D'après les resolutions et la loi passée par l'assemblée dernière, j'ai crû devoir comme chef du pouvoir exécutif rendre compte de mes démarches, et de la finale issue de l'affaire de Gideon Olmstead et autres contre l'état de Pennsylvanie. Cette procédure qui a attiré toute l'attention, et qui a donné de l'inquiétude à la dernière session de la législature dont l'opinion sur cet objet était similaire à celle qu'avait manifesté uniformément toutes les autorités constituées depuis trente années, sous les différentes modifications de notre gouvernement, et dans toutes les vicissitudes des partis; qui dans tous les tems où cette affaire leur a été présentée ont solemnellement protesté contre le droit d'appel à une cour fédérale, pour annuller ou infirmer le jugement d'un juré juridiquement constitué et agissant d'après les motifs les plus purs de leur conscience, d'après les lois d'un état. L'histoire de cette transaction, qui compromet les droits et la propriété de l'état, est amplement et fidellement rapportée dans les journaux des assemblées générales, il n'est pas en conséquence nécessaire pour le présent de rien mettre sous les yeux des représentans du peuple, sinon la portion qui méne cette histoire à son issue finale.

Le 27 fevrier dernier l'exécutif donna connaissance à la législature qu'en raison des procédés de la suprême cour des Etats Unis, une saisie arrêt serait prononcé contre les

exécutrices de feu Mons. Rittenhouse jadis trésorier de l'état, afin de les forcer à payer à Gideon Olmstead et autres les sommes qui avaient été versées dans le trésor de l'état conformément à l'acte du 2 avril 1803, lequel acte au nom de l'état garantit les dites exécutrices de toutes procédures provenantes à ce sujet d'aucune cour fédérale en raison de leur obeissance aux articles dudit acte.— Dans son message l'éxécutif donna connaissance à la législature, qu'il se préparait à mettre sur pied une portion de la milice, seul moyen en son pouvoir de faire exécuter l'acte du 2 avril 1803. En conséquence on transmit des ordres à l'Adjudant Général, avec la nomination du Général Bright et les ordres pour agir, lesquels ont été donnés à l'assemblée législative le 2 mars 1809.—Le général plaça le 24 mars 1809, une garde à la porte des executrices. Dans le même mois la milice s'opposa au maréchal, et l'empêcha d'entrer dans la maison des exécutrices. Cet officier donna des ordres aux citoyens pour lui donner main forte, afin d'exécuter sa saisie. Le jour avant que la tentative devait en être faite, le 15 d'Avril 1809 le maréchal surprit la vigilance de la garde, et se saisit d'une des exécutrices. L'avocat général alors s'adressa au grand juge au nom de la dite exécutrice demandant l'effet de l'*habeas corpus* act. Le grand Juge refusant de libérer l'exécutrice, et ordonnant qu'elle restat à la charge du maréchal. Le pouvoir exécutif ordonna à la garde de se retirer et fit payer les sommes demandées. Général Bright et 8 des hommes agissant d'après ses ordres, ont été arrétés par le maréchal et traduits devant la *circuit court* des états unis, et après un plaidoyer des plus intéressant les jurés ont été induits de prononcer un jugement spécieux, et la cour considérant le dit jugement comme s'il eut déclaré les accusés coupables, le général et ses hommes ont été condamnés à une amende et emprisonnement. Ils ont subi leur jugement pendant quelques jours, enfin le President des Etats Unis les a libéré et leur a remis leur amendé.

Je ne puis abandonner ce sujet sans chercher à imprimer dans vos esprits aussi profondement que possible combien il est allarmant et combien les conséquences peuvent être funestes, si les cours de justice des états unis peuvent neutraliser, ou détruire les actes de notre législature, les arrêts des cours de justice de notre état, et les prononcés solemnels de nos jurés. Si une altération dans la constitution des états unis qui puisse prevenir ces abus n'a pas lieu, on doit craindre que la collision des jurisdictions ne produise les effets les plus allarmans. Cela a déjà été un sujet d'oppression pour les citoyens de la partie Ouest de notre état, et a considérablement retardé et embarrassé les progrés de culture dans cette partie de la Pennsylvanie.

La milice de notre état présente une noble phalange de 100,000 hommes, ne respirant que l'amour de leur patrie; à l'heure du danger ils prouveront qu'ils sont tous inspirés par le genie héroique de leurs ancêtres. Tout ce qui peut donner de nerf et du courage à l'homme vertueux combine à les rendre invincibles, souverains et propriétaires d'une vaste et fertile étendue de terre, jouissans de tous les droits politiques, civils et religieux, enfans de la vertueuse génération passée, peres d'une postérité qui fait tout notre espoir, Oui! tout ce qui peut intéresser ou donner du relief au cœur humain, s'unit pour faire de notre milice l'honneur et le rampart de notre patrie. Il est de notre devoir, de celui de nos enfans, de l'humanité, de ne pas négliger aucuns des moyens qui puissent rendre notre milice capable de défendre et conserver ces droits sublimes qui sont placés sous leur garde. C'est elle que nous devons considérer, c'est elle que le monde eclairé doit considérer comme les gardiens de toutes ces améliorations dans la science politique que le nouveau monde a mis en pratique, et qu'il considére comme le plus précieux don pour la postérité et le genre humain.

Mais ce courage ce patriotisme devient inéfficace sans le secours des armes et de la discipline. C'est à la législature à trouver les moyens de fournir des armes, et à perfectioner la discipline de nos milices, ce qui ne peut être atteint sans de bons officiers. Afin d'engager nos concitoyens d'accepter des commissions, de s'équiper d'une manière militaire et d'agir de même, c'est avec le plus profond respect que je suggérerai s'il ne serait pas avantageux, de déclarer par une loi positive (comme quelques états l'ont déjà fait) que tout homme qui servirait l'état pendant un certain nombre d'années comme officier commissionné de la milice serait ex-

empt de tout service militaire dans la suite, excepté dans les cas d'urgence. Si cette suggestion était adoptée par la législature il en résulterait tout naturellement qu'il faudrait voir combien il serait expédient, avec certaines modifications, d'y faire participer les soldats des compagnies de volontaires en uniforme tant de la cavalerie que de l'infanterie et de l'artillerie. Il faudrait aussi stipuler dans la même loi, (et il est fortement à présumer que cela contribuerait considérablement à la perfection des milices) qu'aucune résignation ne serait reçue, excepté dans les cas d'infirmités, ou autre cause satisfaisante, ce qui serait déterminé par un tribunal à cet effet. Les fréquentes résignations tolérées par la loi présente tendent également et à augmenter les dépenses et à prévenir la discipline.

Le dernier rapport incomplet, qui constate la quantité d'armes tant publiques que particuliéres, appartenantes à la milice à suggéré une nouvelle tentative (pendant l'intermission de la législature) pour constater plus exactement leur nombre, qualité, et condition, et il est à présumer qu'une prompte attention des inspecteurs aux ordres de l'Adjuant général mettra l'exécutif à même de donner à cet egard des renseignements si nécessaires, et si désirables. Il serait aussi probablement très avantageux et d'une grande économie d'établir des endroits propres au dépot des armes qui appartiennent à l'état, de nommer des armuriers avec un salaire raisonnable aux soins duquel on les confierait par lui donnant caution qu'elles seraient bien entretenues et prêtes à être délivrées quand on en aurait besoin d'organiser un département général avec des fonds pour subvenir aux dépenses que ne peuvent faire les caisses de quelques régiments.

Conformément à la direction d'une législature précédente, les Juges de la Cour Suprême ont remis à la derniere legislature une liste des lois d'Angleterre qui sont en vigeur dans Pennsylvanie. Ils ont aussi donné leur opinions quant aux parties de ces ordonnances qui pourront être incorporées dans notre code. Puis-je vous suggérer la propriété de faire imprimer ces ordonnances de manière qu'ayant devant vous ces compilations, ainsi que les changemens proposés, vous puissiez eriger en loi ce que vous penserez salutaire et analogue aux coutumes et usages du peuple ainsi qu'à nos institutions républicaines; ceci, me semble remplirait parfaitement le but originairement proposé par la législature.

Notre code de loix est devenu trés volumineux, les changemens dans plusieurs loix, les supplemens à d'autres, en font une tâche excessivement laborieuse et difficile pour constater précisement ce que c'est que la loi sur tout objet quelconque aux hommes de lois par profession, et infiniment plus à la masse générale du peuple qu'elles regissent. — Sous l'empire des loix comme le notre, il serait à désirer que chacun entendit la loi qui doit le gouverner, ne serait il pas digne de l'attention de la legislature de porter reméde à ces maux, et de perfectionner une chose si désirable, en faisant reviser toutes nos ordonnances, en rassemblant, et ramenant sous un seul point de vue, toutes les loix faites sur le même sujet?

Il n'est peut être pas au pouvoir de l'homme de faire un code de loix qui puissent remédier à toutes les infractions des droits qui peuvent avoir lieu dans les transactions compliquées d'un peuple actif et entreprenant. Cependant nous devons nous efforcer autant qu'il est en nous pour ne laisser qu'aussi peu de pouvoir qu'il est possible à la volonté arbitraire de qui que ce soit. Ne serait-il pas expédient de tems en tems de mettre en lois fondamentales, tout ou partie des loix communes que l'expérience nous a démontré être salutaires, et congeniales avec notre gouvernement républicain? Je sais que dans un des états voisins on a commissionné une personne pour écrire, et faire son rapport à la législature, de tous les procés plaidés, et jugés par la cour suprême, de manière que de tems en tems on se procure assez de matériaux pour mettre à même la législature de réduire en ordonnances telles parties des loix communes qu'elle a jugé salutaire, et rejetter ce qu'elle a crû inapplicable à nos mœurs et à notre manière d'être gouvernés. Il serait aussi à désirer que dans la jurisprudence les décisions des points de la loi fussent bien entendues, et uniformes. Nos lois soit par leur ambiguité ou différentes autres causes, ont été diversement interprétées par différens juges, de la vient que ce qui est considéré comme une loi dans un district, n'est rien dans un

autre. On pourrait remédier à cet inconvenient soit en altérant l'énoncé de la loi lorsqu'elle présente deux sens, ou en sanctionnant la construction qui parrait la plus juste et la plus applicable.

Nous avons tous lieu de nous féliciter lorsque nous considérons que dans le départément judiciaire du gouvernement, il y a eu moins de plaintes portées que pendant bien des années antérieures. Le système d'arbitration parrait avoir reçu l'approbation d'une très grande majorité du peuple. Son importance, sa nouveauté, semblent lui avoir mérité la protection spéciale de la législature. L'acte passé par la dernière assemblée, qui force les parties à soumettre leurs affaires litigieuses à dire d'arbitres et sur de bases sur lesquelles une infinité de procédures ont été terminées au grand avantage de toutes les parties, qu'il me soit permis de vous en citer un example, de 130 actions qui sous le bénéfice de cette loi ont été terminées dans le Comté de Lancaster seulement, et enrégistrées dans l'office du Prothonotaire, il n'y a que dix appels à un autre tribunal des faits. Les membres de la législature des différentes parties de l'état ayant eu occasion d'observer le mode d'opération de cette loi, et l'opinion qu'en a formé le public, doivent en connaitre les défauts, et s'empresseront de les corriger. Il éxiste un proviso urgent d'intercaler dans toutes nos lois fondées sur l'arbitration, qui demande votre attention, ce qui est nécessaire d'après l'opinion de plusieurs, si l'on veut perpétuer ce système et déterminer ainsi les dissensions litigieuses. C'est d'arrêter que les dires d'arbitres auront en cas d'appel autant de force, et lieront autant les propriétés foncières de la partie contre laquelle ils auront prononcé exactement de même que si la sentence eut été donnée par un juré dans une cour de justice.

Le code criminel de la Pennsylvanie si extollé par sa douceur, et les excellents effets qu'il a produit, tolére cependant la peine de mort. Les heureux effets que nous savons avoir resultés de l'abolition des peines publiques et diffamantes, ne doivent ils pas nous induire à essayer si l'abolition de peine de mort ne pourrait pas tourner à l'avantage de la société en général? Les coutumes, les usages, les opinions religieuses d'une portion respectable de nos concitoyens les font répugner d'avoir aucune part quelconque, lorsqu'il faut traduire en justice, donner témoignage et convaincre un criminel quand ils sont assurés que la peine de mort doit suivre la conviction. Ces circonstances donnent au scélérat une infinité d'occasions de s'échapper après avoir commis de sang froid et de la manière la plus affreuse le meurtre et l'assassinat, et semble plutôt perpétuer que restraindre les passions les plus féroces du cœur humain. C'est à une législature humaine et éclairée à considérer avec attention s'il ne serait pas plus avantageux de substituer un emprisonnement à vie, ou tout autre peine inflictive à la peine de mort. D'un coté, mes sentimens et ma sensibilité me font désirer ardemment un changement dans nos lois pénales quant à ce qui concerne la peine de mort (car de toutes les fonctions pénibles attachés au pouvoir exécutif, je puis vous assurer d'après ma propre expérience que celle d'annoncer à un homme, le jour, l'heure à laquelle il doit terminer sa carriere, est pour moi la plus pénible et la plus poignante.) D'un autre coté je crois qu'il est de mon devoir de vous recommander la revision des loix qui doivent reprimer le vice et les mauvaises habitudes, et donner aux Magistrats plus de pouvoir dans *cet exercice de leur charges*. Le siége du gouvernement depuis quelques années pendant les courses de chevaux est devenû une scene de dissipation, fainéantise, désordres, enfin l'exhibition de toute sorte de vice qui sont un deshonneur et diamétricalement opposé aux bonnes mœurs. C'est à vous dans votre sagesse à trouver les moyens pour y appliquer les remédes convenables.

Les vertus morales consistent à connaitre nos devoirs, et à agir et nous conduire d'après cette connaissance. Les vertus politiques dans une république consistent à aimer son pays et à supporter ses institutions. De ces principes dérive la grande importance d'un système d'éducation. Un homme peut il être moralement ou politiquement vertueux s'il ignore la force du premier axiome, ou s'il ne connait les principes et les devoirs que lui prescrivent le second. Etablir un système d'éducation propre à propager ces leçons générales, devient donc tout d'un coup de la première importance, soit que vous le considériez sous le premier point de vue moral, soit que vous le voyez sous l'autre

point de vue politique. — Ce mode d'éducation doit être le rampart le plus impénétrable à la subversion de nos vertus morales et de nos principes politiques. Elever la génération future devient d'autant plus essentiel dans un gouvernement républicain, ou représentatif, que tout citoyen peut un jour contribuer à la formation des loix ou à leur exécution, et ces considérations méritent toute votre attention.

Qu'il me soit permis de mettre encore sous vos yeux un autre objet. Le privilége de la banque de Pennsylvanie expire dans environ trois ans. Comme l'état a des intérêts majeur dans cette institution, la législature ne peut trop tôt tourner son attention de ce coté. Il est aussi important aux individus intéressés dans cette banque de savoir quelque tems avant l'expiration de la charte quelle peut être l'intention de la législature.

En vertu des actes du 4 avril 1805 et 1er. mars 1806, l'exécutif en conformité de ses devoirs a employé dans les fonds de la banque de Philadelphie au pair une somme de 35,600 gourdes, ce qui remplit la souscription à laquelle l'état avait droit dans cette institution, en vertu de l'acte du 4 mars 1801. Des actions dans les fonds publics ont été acheté pour la somme de gourdes 46,709 71-100, et enfin d'après l'acte intitulé "l'acte pour l'amélioration de l'état," j'ai souscrit pour 600 actions dans les fonds de la Compagnie et payé à compte 12,328 gourdes, qui a entrepris la route ferrée du centre de l'état, ceci étant la proportion que l'état s'était reservé, de la route déjà finie.

Le departement de nos finances vous présentera des comptes détaillés par lesquels vous verrez qu'il éxiste dans le trésor des sommes plus que suffisantes pour défrayer les depenses de l'année courante. L'acte qui encourage les patentes des terres a rapporté dans la caisse depuis le 11 mai dernier une somme de 265,605 92-100 de gourdes. Cette source peut produire encore une somme très considérable, mais comme tous les ans cette recette doit nécessairement diminuer, il serait prudent d'employer en terres déjà en rapport le surplus de notre recette, après avoir prélévé les sommes nécessaires tant pour l'année courante que pour les améliorations nécessaires.

Avec de la prudence et de l'économie sans parsimonie dans l'administration, l'etat peut se faire un revenu annuel et permanent qui sera suffisant pour subvenir à toutes les dépenses du gouvernement, et frais qu'entraineraient toutes les améliorations internes, sans imposer de taxes sur le peuple pour les deux objets.

Dans l'exécution des différentes et importantes charges confiées à la législature je promets de coopérer fidellement à tout ce qui pourra contribuer au bien général.

SIMON SNYDER.

Lancaster, Decembre 7, 1809.

De la Gazette de Relf.

LETTRE

à M. François Jacques Jackson Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté Britannique près les Etats-Unis d'Amérique.

MONSIEUR,

Dans le premier moment de ce trouble ou un diplomatiste le plus accompli doit se trouver lorsqu'il se voit trompé dans son attente, et dans lequel une personne de vôtre expérience doit être excusée de tomber dans des crises surtout aussi embarrassantes et aussi innattendues que celles qui ont causé votre dernière disgrace; vous avez eu l'indiscrétion de citer la liberté de la presse et de vous plaindre à l'exécutif pour qu'il en corrige les abus.

Vous auriez du vous rappeller que lors qu'un ambassadeur se trouve déconcerté il ne doit pas paraître troublé, et que par les loix générales, le pouvoir éxécutif n'a pas plus le droit de toucher à la presse, que celui d'Angleterre à l'occasion de la plainte que le premier Consul lui porta, (aux annales duquel vous avez des raisons spéciales d'être familier,) auquel il fut répondu que les seules autorités compétantes connues par la loi pour punir de pareilles offences, étaient les cours de justice; et que Peltier fut jugé par lord Ellenboroug, et non par le ministre Addenton ou par le Roi. Toutes ces choses vous auraient du être connues; car elles nous auraient épargné la mortification que tout homme sensible doit sentir, principalement l'Envoyé Extraordinaire et Plénipotentiaire d'un puissant Royaume, surtout lorsqu'il s'oublie au point que les devoirs de son poste le portent à se livrer à des plaintes peu dignes de lui.

Il n'est que trop vrai que dans ce pays la

presse est très licentieuse : et quoi que vous soyez très incorrect en faisant de cette circonstance la base de votre plainte officielle à l'Exécutif, tout Américain tempéré reprouve au fonds de son cœur les calomnies scandaleuses qui sont journellement lancées tant contre votre nation que contre les personnes et leur mission. Mais ce n'est pas la liberté de la presse qui a rendu votre nom odieux en Amérique. Afin que vous ne vous en retourniez pas avec la même impression que vous êtes venu parmi nous, je prends la liberté de vous dire en langage presqu' universellement tenu par les véritables Américains relativement à cette controverse, que l'esprit de parti n'est pas l'indication de l'opinion dans les Etats-Unis, ni les gazettes violentes l'organe de la masse générale d'un peuple sage et réfléchi ; que bien qu'ils ayent une préférence décidée pour la nation Anglaise, ils sont encore plus attachés à leurs droits et sont toujours indignés contre toute agression que ce soit.

Quand, malgré vôtre zele patriotique, vous connaitrez que vos instructions sont plus blamées que vôtre conduite est désapprouvée, l'amertume de l'échec que vous avez reçu se trouvera peut être un peu adouci ; et il est très important que vous appreniez quel est le motif qui gouverne les Américains en cette occasion.

Il est bon de vous dire que votre nomination créa quelques soupçons et occasionna beaucoup de clameur. Le Gouvernement de la Grande Brétagne en refusant peremptoirement de ratifier un instrument proposé par son propre ministre, quoi qu'il eut été accepté et loyalement effectué de notre part ; rapellant et disgraciant ce ministre et en nommant un autre qui avait été auparavant employé pour traiter ayant une flotte à ses talons : tout cela n'était pas des preuves indicatives qu'il eut des dispositions amicales à nôtre égard. Malgré ce présage obscur, la masse de la nation Américaine était préparée à vous accréditer comme un membre des plus distingués de ce corps qu'en Europe on eduque reguliérement, on le forme et on le distribue, comme on distribue des flottes et des armées. Mais prévoyant que vous étiez encore destiné à vous acquitter d'un devoir plus détestable que celui qui avait eu lieu à Copenhague, espérant néanmoins qu'en pareilles occasions votre emploi était plutôt le cours de vocation que de choix, et que la renommée de pareils exploits vous ayant précédé ici, aurait été dans le cas d'adoucir votre ton au lieu de l'irriter. Et nous étions dans une confiance honnette qu'on vous avait choisi par vôtre habilité de vétéran et vos grands talens pour venir négocier sinon conclurre un arrangement.

Les Américains sont un peuple simple, aimant la paix et peu versés dans la diplomatie sophistique. Leur politique n'a pas d'autre finesse que celle de négocier avec sincérité ; tellement que l'une est autant la source, que l'autre est la sauve garde de leur prospérité. De sorte que bien qu'il fut déclaré par quelques individus de peu d'importance que votre ambassade était fondée sur l'insolence et les mauvaises intentions, une très grande majorité des gens du pays, ainsi que le Gouvernement, étaient disposés à vous recevoir avec cette cordialité qui caractérise les gens sincéres, et désiraient ardemment que vos termes fussent aussi amicals que votre ton serait décent. Avec de pareils termes et un tel ton, on était d'humeur d'être satisfaits ; et il est de notoriété publique que la croyance générale était que vous étiez entré dans des discussions, qui promettaient un arrangement. Après nous être reposés tranquillement quelques semaines sur une attente aussi flateuse, quelle fut notre surprise, notre regrêt et notre indignation d'apprendre que vous étiez venu de plus de trois mille milles, annoncer avec amphase, sans aucune autorité pour terminer les points en dispute, et avec ordre d'adresser vos communications à notre exécutif dans le style le plus impérieux et le plus offançant que la nounouvelle diction de la correspondence diplomatique ait inventée. Vous êtes venu comme pour dire à notre gouvernement, ainsi que vous l'avez expressement déclaré vous même, pour ne rien faire : et en faisant ce rien, vous prenez un ton de défiance et de mépris. Vouz ne devez pas être surpris, sous une pareille circonstance, que le sentiment des neuf dixièmes du peuple Américain étant que votre mission devait être futile et votre langage indécent, le gouvernement aurait consulté sa dignité et celle d'une nation trop long tems patiente des outrages qu'elle a reçu, lorsqu'il vous congédia de sa présence et vous dérengea de vos fonctions.

Tandis que le sentiment enthousiastique

de presque la généralité du peuple de ce païs est tel que je viens de le dépeindre, plusieurs d'entr'eux voyent avec un regrêt pénible que le représentant d'un grand et Glorieux Empire, un homme de talens distingués et un très beau monsieur ait été obligé d'encourir la disgrace dans laquelle vous avez plutôt marché que tombé ; et que malgré l'avis que son éminence vous donna et l'appel que vous avez fait par vos lettres, qui peut devenir facheux aux relations futures des deux pays, vous avez éprouvé que la patiance des Américains pouvait être poussée trop loin.

Les étourdis qui condamnent en masse et qui calomnient tout ce qu'ils condamnent, ne font pas de distinction entre vos constituans et leurs instrumens. Ils portent une haine à votre nom que les gens éclairez savent que vous ne méritez pas. Quand M. Jefferson se retira on crut que le grand obstacle pour en venir à un arrangement était levé. Mais ceux qui se flattaient d'une telle espérance ne connaissaient pas M. Canning. Il vous a été ordonné peut être de tenir le langage que vous avez tenu. Ces fleurs de Rhètorique ces invectives bien polies dont vos lettres abondent, paraissent être des imitations parfaites des leçons de M. Canning, qui a substitué à la façon noble et respectable, quoi qu'hostile, de cette diplomatie qui en avait été habillé jusqu'à ce jour, ce fatras de verbiages qui embrouille tout.

Quand le peuple infortuné d'Angleterre fut privé dans un court laps de désastres, de Pitt, Fox, Nelson, Cornwallis et Thurlow en outre des succès au dehors de son puissant ennemi, le Malheur parut s'être déclaré contre lui, et presque toujours; depuis cette epoque mémorable, l'ignorance, la distraction et la malversation ont régné dans un cabinet rempli de talens, d'intégrité et d'esprit public. Une des tâches de la dernière de ces administrations à été de vous envoyer dans ce pays avec des instructions auxquelles vous vous êtes rigidement conformé. Le résultat en a été ce qui pouvait en être désiré quoi que le Roi votre maitre et ses ministres ne si attendissent peut être pas.—Et vous êtes un homme d'un esprit trop relevé, pour vous permettre de blamer le peuple Américain de manifester ouvertement sa détestation pour une mesure si insidieuse qui approche de l'insulte.

Monsieur Merry votre prédécesseur, homme vieux, atrabilaire et mal adroit, qui se plaignait que M. Jefferson était peu gracieux—(Madame Merry le dit du moins ainsi) pour compenser la rudesse avec laquelle il se plaignait qu'on l'avait reçu à Washington, il fut reçu à Philadelphia avec hospitalité. M. Liston, a été fort aimé et M. Erskine fut accueilli avec une honnetteté qui surpassait la politesse. Vous êtes le premier Ministre Anglais auquel les Philadelphiens ayent refusé l'hospitalité, quoi que vous y ayez personnellement le plus de titre. En conséquence, l'isolement comparatif dans lequel on vous laisse vivre dans la societé de cette métropole malgré l'élégance de votre suite et la douceur de vos manières, vous ne devez l'attribuer qu'à ce sentiment unanime d'indignation qu'ils ont contre ceux qui vous ont employé que la révélation de votre correspondance a généralement excité. Quoi que vous soyez venu fortifié par des lettres d'introduction, et avec toute l'atraction calculée à rendre votre compagnie désirable, vous ne pouvez qu'applaudir ce mouvement repulsif national, tels désagréables que vous puissiez trouver ses effets. Nous savons très bien faire la différance entre M. Jackson et ses instructions: mais sa représentations a Jetté une ombre si obscure sur son caractére privé que les Américains de tous les partis se souciant très peu de faire la distinction, il leur repugne d'être obligés de se dispenser de rendre des civilités qu'ils auraient été orgueilleux de montrer sans la part qu'il a été obligé de Jouer.

Après avoir langui ici pendant quelque tems, dans une situation indigne de votre rang et de votre mérite, vous retournerez en Angleterre avec la désagréable satisfaction d'avoir rempli un service odieux à la lettre de vos instructions. Il ne reste plus pour vous un pouvoir en amitié, a moins que vous alliez à Algier, à Ispaham ou à Tombuctoo dans la capitale duquel votre résidance puisse vous arracher de cette insignifiance comparative des environs de Londres. Mais à tout événement vous aurez la satisfaction de trouver M. George Canning, qui n'a pas de plus fortes reclamations à la célèbrité que celles d'avoir de la consistance pour être factieux et d'être un génie très gentil, faisant tous ses efforts pour tenir des rênes qu'à peine Pitt pouvait ménager.

Vous le trouverez encore une fois à sa propre place, non au conseil Privé mais bien au Bureau du l'anti-jacobin recevant peut être un *chant* additionel aux amours des Triangles. Vous pouvez l'assurer que sa mission est remplie: et quoique sous votre direction son artillerie ait manqué son effet sur son ennemi, elle a parfaitement reussi de chasser le peu d'amis qui lui restaient.

Tandis que M. Smith ménageait sa part de la transaction en controverse, d'un ton calme et avec perspicacité, vous, en suivant l'esprit de vos instructions, étiez superbe, méprisant, confus, insultant et belligérant. La bevue que vous avez faite relativement aux communications orales et la pétulence que vous y donnâtes quand vous portâtes votre plainte contre les papiers publics et demandâtes votre passeport, sont des indications certaines de la déviation de la sublimité de vos ordres. Vous avez certainement effectué votre rejection dans un plus court délai qu'aucun autre diplomatique aurait pu atteindre. Mais vous pouvez dire que sophomore en politique, à qui vous devez l'honneur de votre ambassade, quoi que sa plume altiére puisse convenir sa diction n'est pas propre à concilier un peuple libre et intelligent qui a la hardiesse de vous renvoyer en disgrace, pour avoir fidellement exécuté votre commission.

GANGANELLI.

Mr. Negrin,

Nous vons envoyons ci-joint pour l'information de vos Abonnés à l'Hémisphére, les

Piéces publiées au sujet de l'Expédition contre Flessingue et qui viennent de nous arriver par notre correspondant de Paris.

A. de L.

Londres, 30 *Oct*. 1809.

Un article du Moniteur concernant les opérations militaires sur l'Escaut, ainsi que la proclamation de Barnadotte et la lettre de l'Empereur Napoléon sur la reddition de Flessingue: toutes ces pieces servent à prouver que Napoléon veut persuader aux Français qu'il n'avait pas laissé Flessingue et Anvers sans défense, et à l'Europe qu'il a trouvé dans le dévouement de son peuple, des moyens immenses pour repousser toute attaque qui serait dirigée contre les côtes de France. La reddition de Flessingue lui a sans doute causé la mortification la plus sensible, et pour satisfaire son ressentiment ou pour déguiser les effets de son imprévoyance, il veut accuser de lâcheté le militaire qui a bravement défendu cette place. C'est ainsi qu'on doit s'attendre à être traîté pour la bonne conduite qu'on a tenue, la bravoure ou la fermeté qu'on a montrée, mais selon que son intérêt ou son caprice l'engage à envisager les services qu'on a voulu lui rendre, et les événements auxquels on a pris part. Napoléon veut en outre prouver que d'après la maniere dont Flessingue a été défendue, la prise de cette ville a coûté peu de chose aux anglais et qu'ils n'ont dû ce succès qu'à la faible résistance qui leur a été opposée. Il ne peut supporter l'idée d'avoir été attaqué chez lui, d'avoir vu ses arsenaux et ses chantiers menacés, au moment où il croyait dicter la loi à Vienne, et faire trembler l'univers. C'est dans cette attaque imprévue de la part de l'Angleterre, c'est dans les inquiétudes qu'elle lui a causé, dans les efforts qu'il a été obligé de faire pour en arrêter les suites ou pour prouver qu'il n'a pas été trouvé en défaut, qu'il a dû voir que sa fortune peut quelquefois l'abandonner et que les revers qui détruiront un jour sa puissance seront produits par une cause faible en apparence et dont il n'aura pas lui-même supporté l'existence. Le tableau que ses agent ont tracé des moyens de défence qu'ils avaient eu d'abord sous la main et de ceux qu'ils ont depuis rassemblés, prouve par son exagération combien il a besoin de montrer aux Français qu'il n'a pas laissé leur territoire sans défense, pour aller faire des conquêtes lointaines, et aux Anglais qu'ils ne pouvaient trouver dans les pays qui lui obéissent, aucun point vulnérable. Maintenant qu'il regarde le péril comme passé, il employe tous les soins à prouver qu'il n'a jamais existé ou qu'il avait des moyens surabondants pour y échapper. Il saisit cette circonstance pour annoncer à l'Europe, que les autorités et les habitants des pays menacés ont déployé dans cette occasion un même zele et une même volonté.

Mais l'Europe sait déjà que la plupart des autorités qui ne sont pas immédiatement attachées à son gouvernement par les traitements ou les distinctions qu'elles en reçoivent, que les maires, les officiers municipaux, etc. etc., des communes plus immé-

diatement menacées avaient pris la fuite, ou bien se préparaient à se soumettre aux Anglais. La terreur qui, depuis, a été répandue dans ces pays pour les punir de l'insouciance de leurs administrateurs ou des vœux secrets de leurs habitants, les renforts qu'on y fait venir encore malgré que les Anglais aient cessé leurs démonstrations hostiles, démentent suffisamment ce qu'il dit, à ce sujet. Napoleon a profité de cette tentative pour organiser dans toute la France les gardes nationales, et si l'on en croit ses journaux, l'enthousiasme, la loyauté animent tous les individus qui sont requis pour ce service. Il faudrait ignorer les résistances qui, partout, arrêtant les progrès de la conscription, la lassitude que partout on éprouve en France, après tant d'années de guerre, pour penser qu'il y a quelque chose de vrai dans ces assertions. Eh! quoi, lorsque les fils sont recherchés partout comme des malfaiteurs, lorsqu'ils sont poursuivis dans les forêts comme des bêtes fauves, lorsqu'on les conduit enchaînés aux armées, nous persuadera-t-on que les habitans paisibles que leur âge ou leur situation exemptaient de cette horrible mesure qui dévore les générations à mesure qu'elles s'élevent, se sont enrôlés avec empressement, pour aller combattre les ennemis que l'imprévoyance de Napoléon a encouragés à menacer la France, tandis que les troupes régulieres sont employées à conquérir des appanages pour sa famille?

Mais en supposant que l'enthousiasme dont parlent les agents de l'Empéreur Français existe réellement, il faudrait l'attribuer à une cause tout-à-fait différente de celles qu'ils ont l'adresse d'y assigner. Il est possible que comptés depuis si long-temps pour peu de chose, qu'asservis sous un joug militaire, les Français qui ne sont pas appelés dans les armées de Napoléon, aient vu dans l'organisation des gardes nationales une circonstance qui les sortait de l'état d'abaissement où les retenait l'oppression, et qui leur offrait les moyens de contrebalancer un jour et peut-être détruire l'influence de l'armée et des généraux. Mais qu'ils se soient levés à la voix d'un héros qu'ils haïssent, qu'ils aient voulu protéger son intrépidité, contre laquelle seule ils savent bien que l'Angleterre est armée, c'est ce que nous ne croirons jamais.

Après avoir donné cette impulsion, après avoir armé dans l'intérieur une population guerriere, et qui en saisissant les armes qu'on lui a présentées a peut-être senti se réveiller en elle non les vœux d'une égalité chimérique, mais un besoin d'indépendance de liberté, il serait très-possible que Napoléon eût manqué de cette adresse et de cette prévoyance qui, en général, ont caractérisé sa politique. En vain, dira-t-on, que ces gardes nationales sont commandées par des officiers qui lui sont dévouées, qu'elles seront surveillées par une police active, assujetties à une discipline sévere, il n'en est pas moins vrai que leur organisation est une chose nouvelle dans le systême actuel, qu'elle n'a été différée que parce qu'on ne croyait pas qu'il serait sitôt nécessaire d'y avoir recours, qu'elle produira inévitablement une secousse dans l'opinion, et que le citoyen qui est armé et en régimenté ne sera pas soumis comme un esclave sans volonté et sans moyen de résistance.

Nous donnons à la fin de ces pieces le décret par lequel Buonaparté a ordonné qu'il fût élevé en son nom une colonne triomphale en l'honneur de la nation française. Nous ne savons pas comment la grande nation envisagera cette marque prétendue de reconnaissance, qui ne sera au milieu d'elle qu'un monument peut-être de son esclavage; mais nous ne voyons dans cet acte qu'une innovation bien digne de l'imagination du conquérant, pour élever une colonne en l'honneur d'une nation, dans le pays même que cette nation habite.

PREMIER BULLETIN.

DE S. M. LOUIS NAPOLÉON I, ROI D' HOLLANDE &c. &c.

Capelle, le 15 *Août* 1809.

La moitié des armées française et hollandaise s'est réunie ce matin à Zandvliet; l'autre moitié est restée dans les lignes. S. M. a passée la revue de ses troupes. Cette revue a eu pour but de célébrer l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Aussi, pendant le temps que S. M. a passé la revue des troupes, elles ont fait éclater des cris répétés de *vive l'Empéreur*. Le roi lui-même mêlait sa voix à celle de l'enthousiasme général.

Les troupes ont reçu une double distribution. Hier au soir, il y eut une salve d'artillerie, pour annoncer la fête du jour; trois autres ont eu lieu dans la journée. Le roi, accompagné de tous les officiers-généraux des deux nations, s'est rendu ce matin, de bonne heure, à l'église de Stadbroek, où on a chanté un *Te Deum*. Des détachements d'élite de différents corps de l'armée assistèrent à cette cérémonie. Tous les officiers-généraux sont reçus chez le roi ce soir, par le même motif.

SECOND BULLETIN.

Capelle le 16 *Août.*

Le prince de Ponte-Corvo commande en chef sur l'Escaut; le maréchal Dumonceau commande en chef l'armée hollandaise du Brabant. Ces deux armées, qui, jusqu'ici ont réussi à garantir Anvers de surprises semblables à celle de Walcheren et de Sud-Beveland, pourront facilement entreprendre des opérations majeures, lorsque le moment propice sera arrivé.

S. M. l'Empereur est attendu à Paris d'un moment à l'autre.—L'on a vu avec plaisir, et en même temps avec surprise, la célérité avec laquelle le corps d'armée hollandais s'est formé et porté en avant d'Anvers, pour couvrir cette place importante.

Le roi qui se trouvait à Aix-la-Chapelle où il avait été faire une visite à Madame-mere, fut instruit du mouvement des ennemis, le 1er. Août, et déjà le 2, il était à Amsterdam, et le 3, à la nuit, dans le Brabant.

Malgré tout ce qu'on s'est plu à répandre sur l'esprit des habitants de la Zélande, la vérité est, que le peuple hollandais montre, malgré ses souffrances, le plus grand attachement et la plus grande confiance dans son gouvernement, et que malgré l'espece de crise que produit une attaque de la part des ennemis, non-seulement la nation est tranquille, mais elle montre beaucoup de patriotisme, et seconde avec zele les efforts du roi. Voici l'ordre publié aujourd'hui au quartier-général:

L'armée est prévenue, que S. M. l'Empereur a confié le commandement en chef sur l'Escaut au prince de Ponte-Corvo. Le général en chef Rampon continuera ses fonctions, jusqu'à son arrivée: S. M. le Roi de Hollande, rappelé dans ses états par les circonstances majeures du moment, témoigne, avant son depart, aux troupes composant l'armée sa satisfaction sur le zele dont MM. les officiers et soldats ont donnée des preuves dans cette occasion. En effet, peu de jours sont passés depuis l'apparition de l'ennemi et déjà une armée est formée. MM. les colonels des régiments provisoires donnent des preuves continuelles de leur dévouement à leur patrie et à leur prince. Le Roi de Hollande ne quitte pas l'armée sans faire connaitre à l'Empereur la bonne conduite des officiers de son armée de terre et des troupes, qu'ils commandent.

(Signé) LOUIS.

Opérations Militaires sur l'Escaut depuis la prise de Flessingue, jusqu'à l'Evacuation du Fort de Batz par les Anglais.

(Extrait du Moniteur.)

Après la prise de Flessingue, du 15 au 19 Août, toutes les forces de terre et de mer de l'ennemi, remontant l'Escaut, ou passant de l'ile de Walcheren dans celle de Sud-Beveland, parurent se concentrer autour du fort de Batz, situé sur l'extrémité de cette ile, au point où l'Escaut se divise en deux bras. Tout indiquait dans l'ennemi le projet de transporter son armée à travers l'Escaut oriental, sur la rive droite entre Sandvliet et Berg-op-Zoom; tandis que sa flotille et ses vaisseaux attaqueraient les forts de l'Escaut et la flotille stationnée sur le fleuve.

Mais S. Exe. le prince de Ponte-Corvo, arrivé le 15, avait profité du temps consumé par les Anglais dans ce mouvement offensif, pour exécuter les intentions de l'Empereur, pour organiser, disposer et animer les troupes, accélérer les travaux de défense, et remplir l'armée de confiance, et pour ravir à l'ennemi la possibilité d'attaquer Anvers. S. Exc. le général Dejean, arrivé le 16, coopérait à ces dispositions, comme ministre directeur de l'administration de la guerre, et comme premier inspecteur-général du génie. Le vice-admiral Missiessy, les généraux, les chefs de l'artillerie et du génie, le préfet maritime, le préfet du département, toutes les autorités déployant en des fonctions diverses, un même zele et des

talents soutenus par le même esprit offraient le spectacle de toutes les volontés unies et dirigées, comme les resources, vers un seul et même but, la honte de l'ennemi et la gloire des armes de la France.

A mesure que les forces de l'ennemi se rassemblaient devant Batz, de nouvelles troupes, de la cavalerie, de l'artillerie, arrivant de toutes parts, augmentaient l'armée sous Anvers. Les deux corps hollandais et français postés sous Berg-op-Zoom et sous Hulst, se renforçaient et se tenaient prêts à tomber sur les derrieres et les flancs de l'ennemi, tandis que l'armée l'attaquerait de front, et le rejetterait dans l'Escaut, à l'instant et durant la confusion d'un débarquement sur les digues ou sur les plages de sable et de vase qui forment les bords de ce fleuve.

L'escadre française remontait l'Escaut, et cédant à l'armée une partie de ses marins et de son artillerie, concourait à la défense de la terre: tandis que sa flotille, couverte par une estacade et protégée par des canonnieres échouées sur les rives, donnait une courtine et de doubles flancs aux forts de Lillo et de Liefkenshœck.

A ces forts, déjà mis à l'abri d'insulte et armés de leur artillerie, on ajoutait des batteries nouvelles placées dans leurs chemins couverts, et destinées à raser le fleuve.

Sous la protection de cette premiere ligne, on en formait une seconde: on relevait les anciens forts de l'Escaut, et l'on construisait des batteries sur les ruines de ceux qui ne pouvaient recouvrer leurs formes primitives. On voyait se couvrir tour à tour de travailleurs, de canons et de soldats ces postes oubliés depuis le fameux siége d'Anvers (1583): les forts de Saint-Philippe et de Sainte-Marie auxquels s'appuyait jadis le pont jeté sur l'Escaut par le duc de Parme; le fort la Perle qui couvrait le débouché du canal ouvert pendant le siége et pour l'arrivée des convois, depuis Gand jusqu'au-dessous d'Anvers; le fort de la Croix qui protégeait la digue de Cowestein, dont la défense opiniâtre empêcha alors la flotille de secours d'entrer dans la place, en naviguant sur les inondations: on ajoutait; à ces postes la nouvelle batterie de Melkhuys, heureusement située sur une portion de digue perpendiculaire à l'axe du fleuve.

Dans cette position illustrée, il y a deux siecles, par les travaux de l'attaque, la marine reproduisait ces mêmes travaux pour la défense, battait des pieux, rassemblait des bateaux, en disposait l'intérieur pour les rendre insubmersibles, et formait une double estacade sous les feux des forts ou batteries de la Croix, de Melkhuis, de la Perle, de Saint-Philippe et de Sainte-Marie.

Sous la protection de cette estacade et en-deçà du point où les vaisseaux, pour doubler le cap du fort Saint-Philippe, sont obligés de décrire une courbe dans l'Escaut; trois vaisseaux de guerre stationnés et dirigeant dans la passe les feux de leurs triple batteries, devaient battre de front l'ennemi pris en flanc et de revers par les forts et les batteries des deux rives.

En arriere, les forts Isabelle et Ferdinand, soutenus par la batterie impériale, cavalier formé des déblais du bassin, offraient une troisième ligne qu'il fallait forcer pour arriver, par le fleuve, jusqu'aux vaisseaux et aux chantiers, et qu'on eût pu barrer, d'ailleurs, en coulant des carcasses susceptibles d'être relevée après le siége; extrême et dernier moyen de ravir aux anglais une proie qu'ils se croiraient prêts à saisir.

Enfin la place et la citadelle, après tant d'efforts laissaient à l'ennemi les plus grands efforts à faire contre une brave garnison protégée par des bons ouvrages et disposée à se défendre, comme celles de Gênes et de Mayence, c'est-à-dire à livrer ses combats loin de ses murs, et à disputer, au milieu des inondations, cette foule de postes naturels dont Anvers est environné.

A ce système de défense, les dispositions menaçantes des Anglais, ne firent qu'inspirer la hardiesse d'en ajouter de nouvelles. Trois batteries, ordonnées par le prince, s'élevèrent sous le feu même des cannonieres de l'ennemi, l'une à la pointe de Doel, l'autre dans les ruines de l'ancien fort, et celui de Lillo, dans le coude que forme la digue près du crique de Blawgaeron.

Tel était le système de défense d'Anvers, de ses chantiers et de l'escadre.

Toutefois, il faut l'avouer, le temps eût manqué pour en achever, dans tous les points, l'immense dispositif, et la fortune contraire eût pu donner à l'ennemi quelques succès momentanés, si, dès le 19, il eût fait son attaque en déployant tous ses moyens avec la sagesse et l'audace indispensables contre de tels obstacles et contre de tels adversaires. Mais ce cas même était prévu. Des posi-

tions défensives étaient marquées sur Anvers, à l'armée dont les renforts arrivaient tous les jours; et les mesures étaient prises, en conformité des ordres de l'Empereur, pour que les progrès de l'ennemi ne servissent qu'à le séparer de ses vaisseaux, et qu'à rendre plus complet et plus mémorable le châtiment de sa témérité.

Chaque jour de délai lui rendait l'attaque plus difficile, et le succès plus douteux. Des légions nouvelles suivaient celles qu'un premier appel avait créées, et de toutes parts les Français accourus vers la frontiere, montraient cette volonté qui fut le principe de leur salut en des temps malheureux, de ne jamais souffrir l'ennemi sur leur territoire. Des troupes et de l'artillerie renforçaient l'armée; on formait les premieres inondations, et l'on se tenait prêt à tendre les autres; les bras et les transports se multipliaient, et l'œil du soldat suivait avec complaisance les progrès des travaux qui couvraient le fleuve de forts, de batteries et de barrieres. Chaque jour, en un mot, il devenait plus probable que les forces navales de l'ennemi ne s'engageraient pas dans les sinuosités du fleuve, à travers ces obstacles et au péril de se fermer elles-mêmes toute retraite; que l'ennemi chercherait d'abord à détruire les défenses des deux rives; qu'il ne pouvait le faire qu'en attaquant l'armée; et qu'il ne résisterait pas lui-même au choc des forces disposées pour l'attaquer à l'instant et dans le trouble de son débarquement, ou s'il différait de l'entreprendre.

Tout, au reste, montrait l'ennemi incertain, mal instruit ou défiant, étonné à l'aspect d'obstacles imprévus, employant à les reconnaître le temps qui servait à les accroître, et perdant avec l'occasion la volonté d'attaquer. Ses canots sondant les passes de l'Escaut, faisaient voir qu'il ne les connaissait pas; ses cannonieres, labourant chaque nuit de leurs projectiles, la batterie qu'on achevait à Doel, et celle de Frédérick-Henri, n'arrêtaient pas le perfectionement de ces ouvrages de contr'approche par lesquels on le bravait en allant au-devant de lui. Enfin, si l'amas de voiles assemblés sous le fort de Batz fit plusieurs fois des démonstrations ofoffensives, elles n'eurent rien de ce qui caractérise entierement le transport et le débarquement d'un grand corps de troupes et de son artillerie, à travers le bras d'un grand fleuve, sur un point de débarquement prévu et défendu par une armée.

Cependant des avis, fondés sur ces démonstrations, firent croire plusieurs fois, mais surtout le 22 Août, que l'ennemi voulait en effet attaquer; et le Prince de Ponte-Corvo annonça l'attaque, dans l'ordre du jour, comme un événement ordinaire et attendu par l'armée. Tout fut tranquille; et le 28 Août, des bombes et des boulets lancés par les cannonieres de l'ennemi contre les batteries de Doel et de Frederick-Henri, des fusillades contre les digues; en un mot, un vain jeu d'artillerie et des actions d'avant-postes, ont été les seules hostilités de l'ennemi.

En perdant, avec l'espoir d'une victoire facile, le désir d'attaquer l'armée, les Anglais, si du moins on en croit les bruits semés dans la Zélande, s'occuperent des moyens de lancer, contre la flotte et les estacades, des brûlôts et des machines infernales, et de fermer l'Escaut, en coulant dans les passes, des carcasses pelines de pierres et de blocs de maçonnerie. On pouvait se reposer sur le fleuve du soin de détruire ces obstacles, et d'ouvrir de nouvelles passes à nos vaisseaux; mais des mesures pleines de prudence et d'audace furent prises pour remorquer et faire échouer ces mines flottantes; et la marine, usant de représailles, augmenta le nombre de ses brûlôts, pour combattre l'ennemi avec ses propres armes, et par des moyens que le nombre et la réunion de ses bâtiments lui rendaient plus redoutables.

Enfin, les Anglais convaincus que leurs misérables tentatives, après l'appareil de leur expédition, couvraient, leurs armes de honte et de ridicule, semblerent vouloir porter leurs forces de terre et de mer sur des points qu'ils croyaient moins préparés à les recevoir. On les vit menacer à la fois la Hollande, les pays d'Hulst et d'Axel, l'ile de Cadzand et les côtes de la Flandre. Mais du côté de la Hollande l'ennemi devait rencontrer la division du Général Gratien, arrivant du nord de l'Allemagne; et les Hollandais s'armant pour la défense de leur roi, de leur territoire et de leurs alliés, dans les pays d'Hulst, d'Axel et de Cadzand, une armée créée pendant que l'ennemi menaçait Anvers, l'attendait sous les ordres du maréchal duc de Conégliano; et sur la ligne de cette armée, le ministre, premier inspecteur-

général du génie, faisait mettre hors d'insulte toutes les places de la Flandre Hollandaise et des côtes, depuis Hulst jusqu'à Nieuport. De quelque côté que les Anglais se portassent, le prince de Ponte-Corvo, placé sous Anvers, au centre de la ligne générale, les suivait et arrivait avec son armée pour les vaincre. Tout, enfin, leur montrait la France et la Hollande en mesure de repousser leurs atteintes.

A l'aspect de tant d'obstacles accrus par les maladies de son armée, la honte d'une retraite parut moindre à l'ennemi que celle d'un échec. Ses dernieres démonstrations n'eurent pour objet que de masquer l'évacuation de ces malades et de son artillerie. L'île de Beveland et le fort de Batz furent abandonnés. Dès le 29 Août, 150 voiles, plusieurs vaisseaux, frégates ou cutters étaient revenus près de Flessingue: peu de jours après le reste des voiles descendit l'Escaut: le 4 Septembre, on n'en voyait plus devant Batz; nos canonnieres allerent s'en emparer, et le remirent quelques heures après aux troupes hollandaises du corps du maréchal Dumonceau.

Tel est le résultat de cette grande expédition. Pour en diminuer la honte, l'ennemi ne manquera pas sans doutes d'exagérer l'importance d'une conquête qu'il a trouvée facile (Flessingue.) L'Europe verra par ses propres aveux, qu'il a manqué le but principal de son expédition. Ses alliés lui reprocheront d'avoir sacrifié la cause commune à l'avidité de son commerce. Le désir d'ajouter à ses forces maritimes en prenant ou en brûlant quelque vaisseaux, le vain espoir de fermer un fleuve rival de la Tamise, l'ont plus occupé au milieu des grands événements de l'Allemagne et de l'Espagne, que l'intérêt de ses alliés. Ne suffisait-il pas d'ailleurs pour déjouer ses projets, de ces mêmes gardes nationales qui l'ont, il y a vingt ans, arrêté sous les murs de Dunkerque? Si l'Espagne est pacifiée plûtot, si l'Autriche souscrit plus vite à la paix, l'Europe cette fois, en sera redevable à l'Angleterre. La France lui doit, dès ce moment, de lui avoir offert l'occasion de déployer sa puissance contre une attaque inopinée, d'avoir fait voir qu'il suffisait d'un appel de l'Empereur à vingt de ses départements pour opposer à ses ennemis, en moins d'un mois, plus de cent mille soldats armés, tandis que ses armées combattaient au loin et sans qu'il ait été nécessaire d'en détacher un seul homme.

Voici l'ordre du jour donné le 30 Août à Anvers, par Bernadotte.

ORDRE DU JOUR.

Soldats!

" Il y a dix jours qu'une expédition formidable s'était réunie à Batz; l'ennemi ne cachait point ses projets..... Six cents voiles et 40,000 hommes menaçaient Anvers, sa flotte, ses chantiers, et tous les travaux conçus par le génie du grand Napoléon.

" Peu certain de vous vaincre avec les armes ordinaires, il combinait contre vous mille instruments de destruction.

" Vous êtes accourus! Dès que je vous ai vu 15,000, je vous ai placés au poste d'honneur. L'ennemi a vainement attaqué le *Vieux-Doel et Frédéric-Henri!*... Trompé dans ses espérances, il part aujourd'hui, et croit trouver sur d'autres rives plus de facilité dans ses entreprises.

Vous allez cantonner dans les villages: si l'ennemi reparait, vous retournerez dans ces marais que votre patience a déjà illustrés; vous y reporterez cette même ardeur, ce même zele pour le service de l'Empereur: vingt mille de vos camarades, qui arrivent de toutes parts, s'y trouveront avec vous: et s'il le faut enfin, la marine, qui a déjà tant fait dans cette circonstance, répondra à l'ennemi avec ces mêmes armes dont le funeste usage doit retomber sur lui.

"Soldats! vous avez peu combattu; mais les avantages que vous avez remporté sont incalculables; les rives de l'Escaut attesteront aux siecles à venir que des forces gigantesques peuvent échouer contre l'activité, le dévoûment et la valeur."

LETTRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Monsieur le comte de Hunnebourg, notre ministre de la guerre. Des rapports qui sont sous nos yeux, contiennent les assertions suivantes: Le gouverneur commandant la place de Flessingue, n'aurait pas exécuté l'ordre que nous lui avions donné de couper les digues et d'inonder l'île de Walcheren, aussitôt qu'une force supérieure ennemie y aurait débarqué; il aurait rendu la place que nous lui avions confiée, l'ennemi n'ayant pas

exécuté le passage du fossé, le revêtement du rempart étant sans brêche practicable, et intact, dès-lors sans avoir soutenu d'assaut, et même lorsque les tranchées des ennemis n'étaient qu'à 150 toises de la place, et lorsqu'il avait encore 4000 hommes sous les armes; enfin la place se serait rendue par l'effet d'un premier bombardement. Si telle était la vérité, le gouverneur serait coupable, et il resterait à savoir si c'est à la trahison ou à la lâcheté que nous devrions attribuer sa conduite.

Nous vous écrivons la présente lettre close, pour qu'aussitôt après l'avoir reçue, vous ayez à réunir un conseil d'enquête, qui sera composé du comte Aboville, sénateur; du comte Rampon, sénateur; du vice-amiral Thevenard; et du comte Songis, premier inspecteur-général de l'artillerie. Toutes les pieces qui se trouveront dans votre ministere, dans ceux de la marine, de l'intérieur, de la police ou de tout autre département, sur la reddition de la place de Flessingue, tant sous le rapport de sa défense, que de tout autre objet qui pourrait intéresser notre service, seront adressées au conseil, pour nous être mise sous les yeux avec le résultat de la-dite enquête.

Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Monsieur le comte de Hunnebourg, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné en notre camp impérial de Schœnbrun, le 7 Septembre 1809.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire-d'Etat,

(Signé,) H. B. MARET.

—

L'Empereur des Français a rendu en son camp de Schœnbrunn, le 15 Août 1809 le décret suivant:

" NAPOLEON, etc. etc.

" Voulant constater par un monument durable la satisfaction que nous avons éprouvée de la conduite de notre grande armée et de nos peuples pendant les campagnes de Jéna et de la Vistule, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

" Art. Ier. Il sera élevé sur le terreplain du Pont-Neuf un obélisque en granit de Cherbourg, de 180 pieds d'élévation, avec cette inscription; l'Empereur Napoléon *au Peuple Français !*

" II. Sur les différents côtés de cet obélisque seront représentés tous les faits qui ont honoré la France, pendant ces deux campagnes.

" III. Notre directeur-général des musées sera chargé de l'exécution de ce monument, et notre ministre de l'Intérieur nous en présentera les projets et devis avant le 1er Janvier 1810; et les travaux devront en être terminés en 1814 pour tout delai.

" IV. Les frais de ce monument seront affectés sur des fonds spéciaux et particuliers.

" V. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

(Signé) " NAPOLÉON."

CHARADE.

MON prémier est l'ami de l'homme et son gardien,
Mon second fait du bien et du mal suivant que cela se rencontre;
Et mon entier souvent est devoré avec empressement par mon prmier.

Par un abonné.

—

Le mot de l'Enigme de notre dernier No. est *Papier*.

Celui de la première charade est *Bonnet*.

Celui de la seconde est Vin-aigre.

RESUMÉ POLITIQUE.

L'Empereur Napoléon doit rester au Chateau de Fontainebleau jusqu'au 15 de Décembre, d'où il partira pour se rendre en Espagne et en Portugal.— Le chateau de Marrac près de Bayonne est, déjà préparé pour le recevoir.

Il est dit aussi que sa Garde, une partie de laquelle est en marche depuis le 15 d'Octobre, ainsi que les corps des Maréchaux Oudinot, Marmont et le duc d'Abrantes, sont destinés pour l'Espagne. Ceci vient à l'appui de ce que les officiers de la corvette le Tilsit, (commandée par le cap. Desmolands maintenant dans cette ville) arrivées depuis quelques jours à Baltimore, ont dit qu'à leur départ de Bayonne il se trouvait aux envi

rons de cette ville 100,000 hommes, parmi lesquels il y avait de la cavallerie de la garde de l'Empereur, destinée à l'escorter en Espagne, lorsqu'il serait arrivé pour y entrer.

Il est à présumer qu'aussitôt que l'Empereur Napoléon aura terminé la paix sur les Bancs du Danube avec l'Empéreur François II, il tournera toute son attention du coté de l'Espagne, et que dans peu ses nombreuse légions seront en marche pour la parcourir. L'intervalle qu'il mettra entre son retour d'Allemagne et sa présence sur le penchant des montagnes escarpées des Pyrénées sera court. Il ne perdra pas son tems en frivolités. Il n'est pas une de ces ames faibles qui aiment à se délasser après le tumulte de la guerre dans les plaisirs de sa capitale. La guerre a des charmes pour lui, et il ne jouit pas dans la tranquilité. Après avoir terminé avec l'Autriche il volera en Espagne avec cette rapidité qui le caractérise, et les Espagnols auront tout perdu ou tout à craindre pour leur indépendance. A qui en attribuer la cause? On ne peut que conjecturer; mais il est à présumer que la Junta n'a pas pris les mesures convenables, et que la lenteur du caractere Espagnol y-a beaucoup contribué.

On dit que le marquis Wellesley avait fait à la Junta une remontrance vigoureuse sur l'inéficacité de ses mesures. Que le plus grand mécontentement existait dans toute l'étendue de l'Espagne contre le présent gouvernement; et que la Junta craignant une insurrection à Seville, avait tiré 10,000 hommes de l'armée pour se faire protéger. Le marquis Wellesley assiste aux séances de la Junta, deux ou trois fois par jour; mais il y a raison de soupçonner qu'il n'est pas satisfait. On croit que le marquis sera rappellé d'Espagne pour occuper une place importante dans le ministére.

Le ministere Anglais ayant été définitivement formé, les nouveaux membres qui en font partie sont: Spencer Perceval, premier Lord de la Trésorie, à la place du Duc de Portland, et Chancelier de l'Echiquier; Lord Bathurst sécretaire d'Etat pour les affaires étrangères, à la place de M. Canning; l'honorable Robert Dundas Sanders sécretaire du départment de la guerre, à la place de Lord Castlereagh; l'honorable Charles York sécretaire de la guerre, à la place de Lord Gover. — Les autres ministres restent en place.

La paix entre la France et l'Autriche fut signée le 14 Octobre. L'Empereur Napoléon partit de Schoenbrunn le 17 pour revenir en France. — Les fortifications de Vienne doivent être entierement rasées.

Vu que la nouvelle de la paix entre la France et l'Autriche nous est parvenue d'une manière directe, nous pensons qu'elle ne doit plus être revoquée en doute; et cela nous fait d'autant plus de plaisir, et toutes les ames sensibles pensent de même que nous, que c'est un bonheur pour l'humanité.

Dans ce traité de paix l'Autriche céde, à Napoléon, la Galicie, Fiume, Trieste et Istrie qui doit être anéxée au royaume d'Italie. Quelques lettres disent que Fiume et Trieste seront occupées conjointement par des troupes françaises et autrichiennes, jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

La Baviere étendra ses domaines jusqu'à Lintz. Le Grand Duc de Wurtzbourg doit être déclaré souverain du Tirol et du Comté de Salsbourg. La Baviére recevra en compensation une partie du duché de Wurtzbourg. Le Duché de Warsovie doit éprouver une augmentation — Il s'étendra jusqu'à Saam.

Par des nouvelles antérieures il était dit que les Turcs avaient remporté quelque avantage sur les Russes; mais des nouvelles subséquentes annoncent que ces derniers ont au contraire été victorieux. Pour donner des nouvelles qui ne soyent pas contradictoires, il faudrait les avoir officielles; mais tant qu'elles ne seront fondées que sur des on dit, les lecteurs seront toujours trompés, et nous ne voudrions nous borner que sous des faits, effets de la vérité.

☞ LA personne qui nous a envoyé les piéces relatives à certain personnage d'Hayti, est priée de passer au Bureau de l'Hémisphere pour nous en prouver la sincérité.

Le prix de l'Hémisphère est de dix gourdes par an payable d'avance.

Imprimé et publié par J. J. NEGRIN.